

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le QUATORZE DECEMBRE A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2011 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. POMMOT - Mme VERGNAUD – MM. PODEVYN - BLOCIER –
Mme OLIVEIRA - MM. BORD – T ASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU - GANDRILLE - TABUY – Mme VIET – M. CITTI –
Mmes GAUTHIER - MERVILLE - MM. BECQUART – GUILLOT –
LA SPINA – Mmes LOPES - DUPRE – TRUY - POTIN (BOISSONNET)
MM. RIGOT – CALVET – Mmes HAUER – GIRARDIN – M. SAVELLI -
CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES :

Mme VIRIN – M. BRIAUD – Mme KERBADJ – M. CABUCHE –
Mme LESAGE – M. ROUSSEAU – Mmes POIRIER – HEUCLIN -
SANTOS – MM. CHAUMIER – RENAUD - BUSCAIL -

POUVOIRS :

Mme VIRIN	à	M. GANDRILLE
M. BRIAUD	à	M. BORD
Mme KERBADJ	à	Mme DUPRE
M. CABUCHE	à	M. GUILLOT
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
M. ROUSSEAU	à	M. POMMOT
Mme HEUCLIN	à	M. PODEVYN
Mme SANTOS	à	Mme OLIVEIRA
M. RENAUD	à	M. SAVELLI

SECRETARE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Monique Delessard, Maire,

Le Conseil municipal :

1. **Décisions modificatives – exercice 2011**

Par 32 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Hauer, Mme Girardin, M. Savelli, M. Renaud pouvoir
à M. Savelli)

. **DECIDE** les virements de crédits suivants :

• **VILLE – Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction 01 - Nature 022 Opérations non ventilables – Dépenses imprévues	+	41 666,50 €
Fonction 01 - Nature 023 Opérations non ventilables – Virement à la section d'investissement	-	39 888 €
Fonction 01 - Nature 60632 Opérations non ventilables – fournitures de petit équipement	+	18 000 €
Fonction 01 - Nature 63512 Opérations non ventilables – Taxes foncières	+	1 420 €
Fonction 01 - Nature 673 Opérations non ventilables – Titres annulés	+	30 000 €
Fonction 024 - Nature 60631 Fêtes et cérémonies – Fournitures d'entretien	-	1 700 €
Fonction 61 - Nature 6042 Services en faveur des personnes âgées – Achats de prestations de services	+	5 700 €
Fonction 812 – Nature 61551 Ordures ménagères – matériel roulant	+	15 000 €
Fonction 822 – Nature 61551 Voirie communale et routes – matériel roulant	+	5 000 €
Fonction 823 – Nature 61551 Espaces verts urbains – matériel roulant	+	5 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	+	80 198,50 €

Recettes :

Fonction 01 – Nature 7321 Opérations non ventilables – Attribution de compensation	+	127 812 €
Fonction 01 – Nature 7473 Opérations non ventilables – Participation département	+	67 862,50 €

Fonction 01 – Nature 74832		
Opérations non ventilables – Attribution fonds départemental de la taxe professionnelle	-	122 588 €
Fonction 61 – Nature 7066		
Services en faveur des personnes âgées – Redevances et droits des services à caractère social	+	5 700 €
Fonction 64D - Nature 777		
Halte garderie l'Oasis – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	+	631 €
Fonction 823 – Nature 777		
Espaces verts urbains – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	+	781 €
Total des recettes de fonctionnement	+	80 198,50 €

• **VILLE – Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction 020 – Nature 202		
Administration générale de la collectivité – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	-	35 230 €
Fonction 020 – Nature 2113		
Administration générale de la collectivité – Terrains aménagés autres que voirie	+	35 230 €
Fonction 024 – Nature 2188		
Fêtes et cérémonies – Autres immobilisations corporelles	+	1 700 €
Fonction 64D - Nature 13918		
Halte garderie l'Oasis – Autres subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+	631 €
Fonction 212 – Nature 21312		
Ecoles primaires – Bâtiments scolaires	-	1 800 000 €
Fonction 822 – Nature 2151		
Voirie communale et routes – Réseaux de voirie	-	43 000 €
Fonction 823 – Nature 13918		
Espaces verts urbains – Autres subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+	781 €
Fonction 824A – Nature 2115		
Autres opérations d'aménagement urbain – Terrains bâtis	-	100 000 €
Total des dépenses d'investissement	-	1 939 888 €

Recettes :

Fonction 01 – Nature 021		
Opérations non ventilables – Virement de la section de fonctionnement	-	39 888 €
Fonction 01 – Nature 1641		
Opérations non ventilables – Emprunts en euros	-	2 600 000 €

Fonction 212 – Nature 13251 Ecoles primaires – Groupements de collectivités	+	570 000 €
Fonction 412 – Nature 13251 Stades – Groupements de collectivités	+	130 000 €
Total des recettes d'investissement	-	1 939 888 €

2. Ouverture de crédits – avance sur subventions aux associations – exercice 2012

A L'UNANIMITE,

Monsieur Tasd'homme en tant que président du Judo club, n'a pas pris part au vote pour cette association, ainsi que monsieur Beaulieu en tant que président du Comité des fêtes, n'a pas pris part au vote pour cette association.

. **AUTORISE** le maire à liquider et mandater les dépenses de fonctionnement liées au versement des avances sur subvention au titre de l'exercice 2012 aux associations suivantes :

. CCAS.....	295 770 €
. Sports de haut niveau - Handball.....	200 000 €
. Centre photographique d'Ile-de-France.....	42 840 €
. Sports de haut niveau – Judo	41 250 €
. Cinéma Apollo.....	35 250 €
. Centre social et culturel	34 760 €
. M.J.C – fonctionnement	35 600 €
. U.M.S.P.C – fonctionnement.....	24 825 €
. Office du tourisme – Syndicat d'initiative.....	23 050 €
. Comité des fêtes.....	21 375 €
. Atelier la Cour carrée	18 320 €
. FONJEP – poste de directeur	15 500 €
. SOS Solidarité	15 500 €
. Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	11 250 €
. M.J.C. – activités spécifiques	9 250 €
. Association portugaise culturelle & sociale	7 700 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2012.

3. Attribution des subventions supérieures à 23 000 € - exercice 2012

A l'UNANIMITE,

Monsieur Tasd'homme, en tant que président du Judo club, n'a pas pris part au vote pour cette association.

. **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivantes :

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	200 000 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	44 850 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	42 840 €
Judo club de Pontault-Combault	41 250 €
Cinéma Apollo+	35 250 €
Centre social et culturel	34 760 €
Union multi-sports de Pontault-Combault	24 825 €
Office de tourisme – Syndicat d'initiative	23 050 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2012.

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions à intervenir.

4. Ouverture de crédits d'investissements avant vote du budget primitif 2012

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2012 de la commune.

IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	75 000 €
020-202 Administration générale – Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	50 000 €
020-205 Administration générale – Concessions et droits similaire, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	25 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	697 500 €
020-2183 Administration générale – Matériel de bureau et matériel informatique	120 000 €
020-2188 Administration générale - Autres immobilisations corporelles	25 000 €

020-21311 Administration générale – Hôtel de ville	50 000 €
211-21312 Ecoles maternelles – Bâtiments scolaires	100 000 €
212-21312 Ecoles primaires – Bâtiments scolaires	100 000 €
211-2184 Ecoles primaires - Mobilier	10 000 €
212-2184 Ecoles primaires - Mobilier	10 000 €
213-2188 Classes regroupées - Autres immobilisations corporelles	10 000 €
251-2184 Restauration – Mobilier	5 000 €
251-2188 Restauration - Autres immobilisations corporelles	20 000 €
311-2188 Expression musicale, lyrique et chorégraphique – Autres immobilisations corporelles	5 000 €
411-21318 Gymnases – Autres bâtiments publics	20 000 €
421-2184 Centres de loisirs - Mobilier	5 000 €
421-2188 Centres de loisirs - Autres immobilisations corporelles	500 €
814-21534 Eclairages publics – Réseaux d'électrification	10 000 €
822-2151 Voirie – Réseaux de voirie	200 000 €
TOTAL GENERAL Chapitres 20 et 21	772 500 €

. **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2012.

5. Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

6. Transfert des emprunts de la Caisse des écoles à la ville

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le transfert au profit de la ville des emprunts n° 20100297 et 00027312366 contractés par la Caisse des écoles, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

Emprunt n° 20100297 contracté en 2001 auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant du prêt : 228 700 € ;
- Taux fixe : 5,25% ;
- Durée : 15 ans ;
- Date de dernière échéance : 21/01/2017 ;
- Capital restant du au 31/12/2011 : 112 829,30 €

Tableau d'amortissement du prêt n°20100297 :

Date d'échéance	Capital restant du	Amortissement	Intérêts	Annuité
21/01/2003	228 700,00	10 400,62	12 006,75	22 407,37
21/01/2004	218 299,38	10 946,65	11 460,72	22 407,37
21/01/2005	207 352,73	11 521,35	10 886,02	22 407,37
21/01/2006	195 831,38	12 126,22	10 281,15	22 407,37
21/01/2007	183 705,16	12 762,85	9 644,52	22 407,37
21/01/2008	170 942,31	13 432,90	8 974,47	22 407,37
21/01/2009	157 509,41	14 138,13	8 269,24	22 407,37
21/01/2010	143 371,28	14 880,38	7 526,99	22 407,37
21/01/2011	128 490,90	15 661,60	6 745,77	22 407,37
21/01/2012	112 829,30	16 483,83	5 923,54	22 407,37
21/01/2013	96 345,47	17 349,23	5 058,14	22 407,37
21/01/2014	78 996,24	18 260,07	4 147,30	22 407,37
21/01/2015	60 736,17	19 218,72	3 188,65	22 407,37
21/01/2016	41 517,45	20 227,70	2 179,67	22 407,37
21/01/2017	21 289,75	21 289,75	1 117,62	22 407,37
		228 700,00	107 410,55	336 110,55

Emprunt n° 00027312366 contracté en 2005 auprès du Crédit agricole :

- Montant du prêt : 150 000 € ;
- Taux fixe : 2,97% ;
- Durée : 10 ans ;
- Date de dernière échéance : 01/04/2015 ;
- Capital restant du au 31/12/2011 : 64 368,53 €.

Tableau d'amortissement du prêt n°00027312366 :

Date d'échéance	Capital restant du	Amortissement	Intérêts	Annuité
01/04/2006	150 000,00	15 076,95	2 227,50	17 304,45
01/04/2007	134 923,05	13 297,24	4 007,21	17 304,45
01/04/2008	121 625,81	13 692,17	3 612,28	17 304,45
01/04/2009	107 933,64	14 098,82	3 205,63	17 304,45
01/04/2010	93 834,82	14 517,56	2 786,89	17 304,45
01/04/2011	79 317,26	14 948,73	2 355,72	17 304,45
01/04/2012	64 368,53	15 392,71	1 911,74	17 304,45
01/04/2013	48 975,82	15 849,87	1 454,58	17 304,45
01/04/2014	33 125,95	16 320,61	983,84	17 304,45
01/04/2015	16 805,34	16 805,34	499,11	17 304,45
		150 000,00	23 044,50	173 044,50

. **AUTORISE** le maire, en accord avec les banques concernées, à signer les avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces transferts.

7. Demandes de fond de concours auprès de la Brie Francilienne pour :

A – la construction d'un restaurant scolaire dans l'enceinte du groupe scolaire Emile Pajot

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à demander le versement d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération La Brie Francilienne s'élevant à 536 423 € pour la construction du restaurant scolaire Pajot et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

B – la réhabilitation du gymnase Jean Moulin

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à demander le versement d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération La Brie Francilienne pour un montant de 163 577 € pour la rénovation du gymnase Jean Moulin et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

8. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la construction d'un restaurant scolaire dans l'enceinte du groupe scolaire Emile Pajot

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général les subventions afférentes à ce projet et à signer les documents s'y rapportant.

. **DEMANDE** l'autorisation de pouvoir commencer les travaux en amont de la notification des subventions.

9. Concessions de cimetière - Harmonisation des tarifs

A l'UNANIMITE,

. **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs et durées des concessions de cimetière comme suit :

Désignation	Tarifs au 1^{er} janvier 2012
Tombes	
- 15 ans	177 €
- 30 ans	354 €
- 50 ans	639 €
Columbarium	
- 10 ans	189 €
- 30 ans	384 €
Caveau provisoire	12 € (sans condition de durée)

10. Renouvellement des conventions passées avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour les relais assistantes maternelles « L'île aux couleurs » et « Ribambelles et bambins »

A L'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à signer les conventions à passer avec la CAF de Seine-et-Marne les aides pour les deux RAM « L'île aux couleurs » et « Ribambelle et bambins » et à solliciter les aides auprès de cet organisme.
- . **DIT** que ces conventions seront signées pour une durée de quatre ans, renouvelable par demande expresse.

11. Convention de partenariat à passer avec le collège Monthéty

A L'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat à passer avec le collège Monthéty pour la durée de l'année scolaire 2011/2012, pour les actions pédagogiques réalisées avec le conservatoire à rayonnement communal.

12. Séjour ski au Collet d'Allevard (38) organisé par le service jeunesse

A L'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à organiser un séjour au Collet d'Allevard (38), du 18 au 25 février 2012, pour quatorze jeunes âgés de 11 à 15 ans.
- . **FIXE** le tarif par participant à 50 €.

13. Classes de découvertes extérieures et intra muros 2011 / 2012 – thèmes et tarifs

A L'UNANIMITE,

- . **APPROUVE** le principe des classes de découvertes extérieures et intra-muros et autorise le maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires ;
- . **FIXE** la grille de tarifs comme suit :

**Tarification des classes de découvertes 2011-2012
"extérieures et intra-muros"**

Tranches	Quotients	Séjours extérieurs	CPIF	Danse sportive	Théâtre
1	0 à 164	80,99 €	11,79 €	17,31 €	30,77 €
2	164,01 à 245	107,94 €	15,72 €	23,08 €	41,03 €
3	245,01 à 329	134,95 €	19,65 €	28,85 €	51,29 €
4	329,01 à 442	161,91 €	23,58 €	34,61 €	61,55 €
5	442,01 à 556	188,91 €	27,51 €	40,38 €	71,81 €
6	556,01 à 666	215,88 €	31,44 €	46,15 €	82,06 €
7	666,01 à 776	242,87 €	35,37 €	51,92 €	92,32 €
8	776,01 à 886	269,85 €	39,30 €	57,69 €	102,57 €
9	886,01 à 996	296,82 €	43,23 €	63,46 €	112,83 €
10	996,01 à 1106	323,81 €	47,16 €	69,23 €	123,09 €
11	1106,01 à 1215	350,79 €	51,09 €	75,00 €	133,34 €
12	1215,01 à 1324	357,77 €	55,02 €	80,77 €	143,61 €
13	1324,01 à 1561	370,99 €	58,95 €	86,54 €	153,87 €
14	1561,01 et +	377,78 €	62,88 €	92,30 €	164,13 €
extérieur		485,72 €	70,74 €	103,84 €	197,31 €

* ½ tarif pour le deuxième enfant

14. Personnel communal :

A – Transfert de personnel auprès de la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne

A L'UNANIMITE,

. **ACTE**, à compter du 1^{er} janvier, le transfert de la Maison de la Justice et du Droit à la Communauté d'Agglomération la Brie Francilienne.

. **DECIDE** de procéder auprès de la Communauté d'Agglomération la Brie Francilienne au transfert des personnels suivants :

- L'agent administratif chargé d'accueil titulaire du grade d'adjoint administratif de seconde classe, à compter du 1^{er} janvier 2012,
- Le juriste titulaire du grade d'attaché territorial à compter du 2 janvier 2012.

. **DIT** que les personnels transférés conserveront leur statut, grade, échelon et ancienneté conformément à la réglementation en vigueur.

. **PRECISE** qu'il leur sera attribué les primes et indemnités dont ils bénéficiaient antérieurement s'ils y ont un intérêt.

. **PRECISE** qu'en vertu des dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, les personnels transférés conserveront le bénéfice de la prime annuelle telle que définie dans leur collectivité d'origine : une prime annuelle équivalente à un treizième mois basé sur le traitement indiciaire et l'indemnité de résidence détenu par l'agent au moment du versement, lequel est effectué en deux fois : en juin et novembre de chaque année.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

B – Avenant n° 2 à la convention passée avec la Brie Francilienne pour la mise à disposition de personnel

A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** le principe de la mise à disposition d'un agent communal à la Brie Francilienne dont les missions concernées par cet avenant, appréciées en pourcentage de temps de travail, sont les suivantes :

- Coordination des activités et finances (50 %).

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention du 30 mars 2010 ainsi que les documents s'y rapportant

C – Modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2011

Par 34 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)

Et 2 ABSTENTIONS (M. Savelli, M. Renaud pouvoir à M. Savelli)

. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2011, ci-joint, et donc la création des postes suivants :

Tableau des effectifs des agents titulaires :

Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

Tableau des effectifs des agents non titulaires

Filière administrative

- 2 postes de rédacteur

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

D – Application du nouveau régime indemnitaire

A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** d'instituer au profit des fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et agents publics non titulaires indiciers de la ville de Pontault-Combault le nouveau régime indemnitaire suivant à temps complet (100 %), à compter du 1^{er} janvier 2012 : A titre dérogatoire, le niveau de régime indemnitaire acquis antérieurement est maintenu lorsqu'il est plus favorable.

GRILLE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

	<i>Niveaux de responsabilité</i>	<i>Montant brut mensuel</i>
Niveau 1	Directeur général des services	1085 €
Niveau 2	Directeur général adjoint des services	1085 €
Niveau 3	Directeur Directeur des services techniques	810 €
Niveau 4	Chef de service Chargé de mission	445 €
Niveau 5	Adjoint au chef de service	305 €
Niveau 6	Chef d'équipe Directeur de structures Chauffeur PL et TC Responsable de section (Médiathèque)	260 €
Niveau 7	Coordinateur Référént Adjoint au chef d'équipe Adjoint au directeur de centre de loisirs Agent d'encadrement (Restauration)	220€
Niveau 8	Agent d'application	188 €

. **DIT** que le régime indemnitaire est versé mensuellement. Pour des responsabilités assumées et reconnues de même niveau, chaque agent reçoit le même montant indemnitaire. Ce montant est calculé au prorata du temps de travail.

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) pour les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur jusqu'à l'indice brut 380

- Filière technique
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal

- Filière animation
 - Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - Adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- Filière culturelle
 - Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
 - Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 - Assistant de conservation de 2^{ème} classe jusqu'à l'indice brut 380
 - Assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe jusqu'à l'indice brut 380

- Filière médico-sociale : secteur social
 - Agent social de 2^{ème} classe
 - Agent social de 1^{ère} classe
 - Agent social principal de 2^{ème} classe
 - Agent social principal de 1^{ère} classe
 - Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
 - Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
 - Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
 -

- Police municipale
 - Gardien
 - Brigadier
 - Brigadier chef principal
 - Chef de police municipale

- Filière sportive
 - Educateur des activités physiques et sportives jusqu'à l'indice 380
 - Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe jusqu'à l'indice 380

. **ACCEPTÉ** le versement d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) pour les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative
 - Rédacteur au-delà de l'indice brut 380
 - Rédacteur principal
 - Rédacteur chef

- Filière animation
 - Animateur au-delà de l'indice brut 380
 - Animateur principal de 2^{ème} classe
 - Animateur principal de 1^{ère} classe

- Filière culturelle
 - Bibliothécaire
 - Assistant de conservation de 2^{ème} classe au-delà de l'indice brut 380
 - Assistant de conservation de 1^{ère} classe
 - Assistant de conservation hors classe
 - Assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe
 - Assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe
 - Assistant qualifié de conservation hors classe
 - Professeur d'enseignement artistique de classe normale
 - Professeur d'enseignement artistique hors classe
- Filière sportive
 - Educateur des activités physiques et sportives au-delà de l'indice brut 380
 - Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
 - Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

. **ACCEPTÉ** le versement d'une indemnité d'exercice des missions de préfecture (I.E.M.P.) :

- Filière administrative
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur
 - Rédacteur principal
 - Rédacteur chef
- Filière technique
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal
- Filière médico-sociale : secteur social
 - Assistant socio-éducatif
 - Assistant socio-éducatif principal
- Emplois fonctionnels
 - Directeur général des services
 - Directeur général adjoint des services

. **ACCEPTÉ** le versement d'une prime de fonctions et de résultats (P.F.R.) :

- Filière administrative
 - Attaché principal
 - Attaché
- Filière technique
 - Ingénieur
 - Ingénieur principal

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (I.F.R.S.T.S.) :

- Filière médico-sociale : secteur social
 - Assistant socio-éducatif principal
 - Assistant socio-éducatif

. **ACCEPTTE** le versement d'une prime de service et de rendement (P.S.R.) :

- Filière technique
 - Technicien
 - Technicien principal de 2^{ème} classe
 - Technicien principal de 1^{ère} classe
 - Ingénieur
 - Ingénieur principal

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité spécifique de service (I.S.S.) :

- Filière technique
 - Technicien
 - Technicien principal de 2^{ème} classe
 - Technicien principal de 1^{ère} classe
 - Ingénieur
 - Ingénieur principal

. **ACCEPTTE** le versement d'une prime de service :

- Filière médico-sociale : secteur social
 - Educateur de jeunes enfants
 - Educateur principal de jeunes enfants
 - Educateur chef de jeunes enfants
- Filière médico-sociale : secteur médico-social
 - Puéricultrice cadre de santé
 - Puéricultrice cadre supérieur de santé
 - Puéricultrice de classe normale
 - Puéricultrice de classe supérieure
 - Infirmier de classe normale
 - Infirmière de classe supérieure
 - Rééducateur de classe normale
 - Rééducateur de classe supérieure
 - Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

. **ACCEPTTE** le versement d'une prime spéciale de sujétion :

- Filière médico-sociale : secteur médico-social
 - Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales :

- Filière médico-sociale : secteur médico-social
 - Psychologue de classe normale
 - Psychologue de classe supérieure

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité spéciale de fonctions :

- Police municipale
 - Gardien
 - Brigadier
 - Brigadier chef principal
 - Chef de police municipale

. **ACCEPTTE** le versement d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (I.S.O.) :

- Filière culturelle
 - Assistant d'enseignement artistique
 - Assistant spécialisé d'enseignement artistique
 - Professeur d'enseignement artistique
 - Professeur d'enseignement artistique hors classe

. **ACCEPTTE** le versement d'indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement (IHE) :

- Filière culturelle
 - Assistant d'enseignement artistique
 - Assistant spécialisé d'enseignement artistique
 - Professeur d'enseignement artistique

. **ACCEPTTE** le versement d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction :

- Emplois fonctionnels
 - Directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants

. **ACCEPTTE** le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

- Filière administrative
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur
 - Rédacteur principal
 - Rédacteur chef
- Filière technique
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal

- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe

- Filière animation
 - Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
 - Adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
 - Animateur
 - Animateur principal de 2^{ème} classe
 - Animateur principal de 1^{ère} classe

- Filière médico-sociale : secteur social
 - Agent social de 2^{ème} classe
 - Agent social de 1^{ère} classe
 - Agent social principal de 2^{ème} classe
 - Agent social principal de 1^{ère} classe
 - Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
 - Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
 - Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
 - Assistant socio-éducatif principal
 - Assistant socio-éducatif
 - Educateur de jeunes enfants
 - Educateur principal de jeunes enfants
 - Educateur chef de jeunes enfants

- Filière médico-sociale : secteur médico-social
 - Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
 - Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
 - Infirmier de classe normale
 - Infirmière de classe supérieure
 - Rééducateur de classe normale
 - Rééducateur de classe supérieure
 - Puéricultrice cadre de santé
 - Puéricultrice cadre supérieur de santé
 - Puéricultrice de classe normale
 - Puéricultrice de classe supérieure

- Police municipale
 - Gardien
 - Brigadier
 - Brigadier chef principal
 - Chef de police municipale

- Filière culturelle
 - Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
 - Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 - Assistant de conservation de 2^{ème} classe
 - Assistant de conservation de 1^{ère} classe
 - Assistant de conservation hors classe
 - Assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe
 - Assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe
 - Assistant qualifié de conservation hors classe

- Filière sportive
 - Educateur des activités physiques et sportives
 - Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
 - Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

. **RAPPELLE** que l'heure supplémentaire est une heure effectuée en dehors du temps de travail légal de l'agent, fixé à 35 heures hebdomadaires. Les heures supplémentaires sont effectuées à la demande du responsable hiérarchique en fonction des besoins du service public.

. **DECIDE** de maintenir en vigueur les primes ou indemnités liées à des responsabilités ou des sujétions particulières.

. **AUTORISE** le maire à prendre les dispositions à intervenir pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.

. **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

. **DIT** que les délibérations suivantes sont abrogées à compter de l'application du nouveau régime indemnitaire, soit le 1^{er} janvier 2012 :

- n° 75.12.4 du 19 décembre 1975 et n° 80.10.8 du 10 octobre 1980 instituant la prime de technicité,
- n° 76.11.9 du 5 novembre 1976 instituant une prime de technicité aux comptables commis,
- n° 78.11.11 du 10 novembre 1978 instituant une prime spéciale au profit des personnels techniques communaux,
- n° 82.12.8c du 10 décembre 1982 et n° 86.2.8b instituant et étendant une prime informatique,
- n° 85.3.14c du 27 mars 1985 instituant une prime de bibliothécaire,
- n° 85.12 du 13 décembre 1985 instituant une prime de technicité pour les techniciens des services techniques municipaux,
- n° 88.06.5^e du 18 juin 1988 instituant une prime de responsabilité aux à certains emplois administratifs de direction,
- n° 88.06.5el du 18 juin 1988 et n° 88.10.7 d du 7 octobre 1988 instituant une dérogation à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- n° 92.1.5b instituant un régime indemnitaire au profit des filières administratives et techniques,
- n° 93.03.20c du 19 mars 1993 instituant un régime indemnitaire au profit des filières sanitaires et sociales, culturelle et sportive,
- n° 94.03.15b du 22 mars 1994, n° 96.01.7 du 2 janvier 1996 et n° 96.07.8aa du 13 juillet 1996 instituant un régime indemnitaire au profit des bibliothécaires, des contrôleurs de travaux et des professeurs d'enseignement artistique,
- n° 98.03.4A du 3 mars 1998 instituant une indemnité de compensation allouée à certains fonctionnaires,
- n° 98.06.19c du 18 juin 1998 instituant un régime indemnitaire au profit de la filière l'animation,
- n° 2001.10.19c du 26 octobre 2001 modifiant le régime indemnitaire de la filière technique,
- n° 2001.11.13b du 22 novembre 2001 attribuant une indemnité de transport pour la directrice de la crèche,
- n° 2002.12.20g du 6 décembre 2002 instituant le nouveau régime indemnitaire,
- n° 2004.05.9b du 18 mai 2004 modifiant le régime indemnitaire de la filière technique,
- n° 2006.06.12b du 23 juin 2006 instituant l'IEMP au profit du directeur général des services,
- n° 2008.02.6 du 13 février 2008 instituant le versement d'une indemnité spéciale au médecin de la petite enfance,
- n° 2008.11.15b du 14 novembre 2008 instituant l'IFTS au profit des attachés non titulaires,

- n° 2010.05.14B du 18 mai 2010 modifiant le régime indemnitaire versé aux agents titulaires de l'échelle 3 catégorie C,
- n° 2010.12.17C du 15 décembre 2010 modifiant le régime indemnitaire versé aux agents titulaires et non titulaires,
- n° 2010.12.17B du 15 décembre 2010 instituant l'IEMP au profit des directeurs généraux adjoints des services.

15. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter la subvention 2012 maximale pouvant être attribuée par l'ADEME pour la réalisation du diagnostic d'éclairage public de la commune et à signer les pièces s'y rapportant.

16. Renouvellement de la convention passée avec le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée / Val-Maubuée et la commune d'Emerainville pour l'entretien du passage inférieur reliant les communes d'Emerainville et Pontault-Combault

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer le renouvellement de cette convention relative aux prestations de service pour l'entretien du passage inférieur reliant les communes d'Emerainville et de Pontault-Combault par le syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

17. Autorisation donnée au maire de signer la déclaration préalable à l'installation d'une annexe de stockage au centre culturel Les Passerelles

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la déclaration préalable à l'installation d'une annexe de stockage au centre culturel les Passerelles.

18. Autorisation donnée au maire de signer la demande de permis de construire pour le réaménagement et l'accessibilité du bâtiment communal des ressources humaines

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la demande de permis de construire pour le réaménagement et l'accessibilité du bâtiment communal des ressources humaines.

19. Demande de permis de recherche d'un gîte géothermique et de travaux de forages

A l'UNANIMITE,

. **DONNE** un avis favorable à la demande de permis de recherche d'un gîte géothermique et de travaux de forages sur la commune de Chennevières-sur-Marne, déposée par la ville de Champigny-sur-Marne.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le maire
1^{ère} vice-présidente du Conseil général
Monique Delessard